

DELIBERATION
CC_2019_015

OBJET :

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de COBRIEUX pour l'installation d'une tyrolienne

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 39

Suppléants présents : 1

Procurations : 5

Nombre de votants : 45

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix -neuf, le 25 février à 19 heures, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 18 février 2019, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président

M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président

M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président

M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président

M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président (à partir de la délibération n°CC_2018_249)

Mme Nadège BOURGHELLE – KOS, 6^{ème} vice-présidente

M. Jean-Michel DELERIVE, 7^{ème} vice-président

M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président,

M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président

Mme Joëlle DUPRIEZ, 10^{ème} vice-présidente

Mme Anne de BISSCHOP, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Alain DUTHOIT, M. Frédéric PRADALIER, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, M. Michel DUPONT, M. Yves OLIVIER, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Jean-Paul BEAREZ, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SCZYMCZAK, Mme Monique RIZZO, M. Bruno RUSINEK, Mme Marie CIETERS, M. Didier WIBAUX, M. Yves LEFEBVRE, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Pierre CROXO, M. Alain DUCHESNE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

M. Guy SCHRYVE, procuration à M. Frédéric PRADALIER

Mme Marion DUBOIS, procuration M. Benjamin DUMORTIER

Mme Marie-Christine FILARETO, procuration à M. ROHART

Mme Ingrid LEMAHIEU, procuration à M. SCZYMCZAK

M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS

Absents :

M. Bernard CORTEQUISSE, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Régis BUE, Mme Marie-Hélène BACLET, Mme Jeannette WILLOCO, M. Benoît BRILLON,

M. Jean-Claude SARAZIN, remplacé par sa suppléante, Mme Anne De BISSCHOP

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

COMMISSION N°4

Octroi d'un fonds de concours à la commune de COBRIEUX pour l'installation d'une tyrolienne

Le Conseil Communautaire,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 3 octobre 2016 relative au vote d'une décision budgétaire modificative,

Vu la délibération n°CC_2016_145 du Conseil communautaire du 6 juin 2016 décidant l'attribution de fonds de concours de la Communauté de communes Pévèle Carembault à ses communes membres,

Considérant que la commune dispose d'un fonds de concours d'un montant de 100 000 € + 35 € par habitant. La part variable faisant référence à la population lors du dernier recensement, soit 519 habitants.

Qu'ainsi le montant de l'enveloppe de COBRIEUX s'élève à 118 165 €,

Considérant que la commune de COBRIEUX a déjà bénéficié d'une partie de son enveloppe de fonds de concours sur les projets de la rénovation de la rue des prés pour 93 165 €, octroyé par la délibération n°CC_2016_211 du Conseil communautaire du 10 octobre 2016,

Considérant que la commune de COBRIEUX a déjà bénéficié d'une partie de son enveloppe de fonds de concours sur le projet de l'aménagement du cheminement pour 25 000 €, octroyé par la délibération n°CC_2016_212 du Conseil communautaire du 10 octobre 2016,

Considérant que la commune a sollicité par délibération du 24 janvier 2019, le retrait de sa demande pour le projet d'aménagement du cheminement de la salle communale d'un montant de 25 000 €

Considérant que par délibération en date du 24 janvier 2019, la commune a sollicité l'affectation d'une partie de son fonds de concours pour le projet d'installation d'une tyrolienne pour un montant de 17 548 € HT.

DECIDE (par 45 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 45 VOTANTS)

- De participer aux travaux d'installation d'une tyrolienne à COBRIEUX par l'octroi d'un fonds de concours de 17 548 € à la commune de COBRIEUX sachant que le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant total du projet : 17 548 € HT,

Financeurs	Montant du financement	%
Autofinancement	8 774 € HT	50.00 %
Fonds de concours CCPC	8 774 € HT	50.00 %
Total	17 548 € HT	100,00 %

- D'autoriser son Président à signer une convention avec la commune de COBRIEUX identifiant l'aménagement, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement par la Communauté de communes Pévèle Carembault du fonds de concours accordé à cette commune.
- D'autoriser son Président à signer tout document afférant au dossier.

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-200041960-20190225-CC_2019_015-DE

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Luc **DETAVERNIER**



Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le



ID : 059-200041960-20190225-CC_2019_015-DE